

Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 16 août au 6 septembre 2022

Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000
« Forêts alluviales et lînes du Haut Rhône »

Aucune observation n'ayant été émise lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.